

**Principe d'acquisition d'une partie de l'ancien lycée Emulation
Dieppoise porté par l'EPF Normandie et cession d'un immeuble au
Centre Hospitalier de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que par acte signé en date du 8 août 2008, l'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis pour le compte de la Ville, un bien immobilier sis avenue Pasteur, rue Desmarquets, rue Dulague, et rue Jean Porte, supportant les bâtiments de l'ancien lycée professionnel « Emulation Dieppoise », cadastré section AZ n° 116 et 117, et section AW n°4.

Cet «îlot Pasteur » est destiné à être restructuré en un pôle de services dédié à la Santé regroupant l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers), l'ADIR (Association d'Aide à Domicile aux Insuffisants Respiratoires), un CMP (Centre Médico-Psychologique), une crèche à horaires décalés, un Pôle Ressources Santé et un centre de vaccination communaux, ainsi qu'un Ehpad (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), ainsi qu'en logements. Il fait l'objet d'une fiche du contrat d'agglomération.

Les travaux du futur IFSI seront financés par la Région Haute Normandie pour le compte du Centre Hospitalier de la ville de Dieppe en réhabilitation de l'immeuble construit en 1933 par l'architecte local Marcel Hélon situé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Desmarquets. Dans son courrier du 24 février 2010, le Président de la Région Haute Normandie a demandé à Monsieur le Maire une participation de la ville à cette opération.

Une division parcellaire sera réalisée par un géomètre-expert pour identifier contractuellement l'assiette foncière. Celle-ci concerne en partie la parcelle cadastrée section AZ n° 117 portée par l'EPF Normandie. L'immeuble, situé à l'angle de la rue Desmarquets et de la rue Pasteur, occupe une surface au sol d'environ 715 m² et 2 400 m² shon à réhabiliter.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement, la Ville doit acheter la partie de la parcelle AZ n° 117 correspondant à l'emprise du bâtiment pré-cité à l'EPF Normandie pour la revendre ensuite au Centre Hospitalier de Dieppe. Ce rachat auprès de l'EPF Normandie, dans le cadre de nos obligations annuelles de rachat du Programme d'Action Foncière de la Ville, est inscrit au budget primitif 2010.

Le service France Domaine, en date du 4 février 2010, a évalué le terrain à 220 € / m² TTC. Le prix d'acquisition auprès de l'EPF Normandie est donc de 220 € / m², augmenté des frais de portage et d'actualisation, soit un montant total évalué à 169 000 €TTC, hors frais notariés.

En conséquence, dans le cadre d'un équilibre maintenu du financement de l'aménagement de l'îlot Pasteur, il est proposé de céder au Centre Hospitalier de Dieppe cet immeuble au prix de 69 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AZ 117 portée par l'EPF Normandie, sous forme d'un immeuble de 715 m² environ, situé à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Desmarquets au prix de 169 000 € TTC, hors frais notariés,
- d'approuver le principe de la cession de cet immeuble sis sur le terrain cadastré section AZ 117 d'une superficie au sol d'environ 715 m², au prix de 69 000 € TTC, au Centre Hospitalier de Dieppe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.